



Jeunes  
Agriculteurs  
Lot

**Lettre d'Info**  
**26 Octobre 2018**

**Numéro 1 !**

### **Mieux communiquer entre nous !**

*Chères Adhérentes et chers adhérents, nous faisons régulièrement le constat en Conseil d'Administration du besoin de communication sur notre travail syndical au quotidien.*

*En effet, à l'opposé de certains, nous passons plus de temps à faire qu'à commenter !*

*Bref, cette Lettre d'Info dont voici le premier numéro a vocation à répondre à ce besoin : vous tenir au courant de ce que nous faisons, pour vous et grâce aux moyens que vous nous donnez via votre adhésion.*

*N'hésitez surtout jamais à nous solliciter pour en savoir plus, sur ces sujets ou sur d'autres !  
Syndicalement,*

*Alain Lafragette et Lionel Fouché*

### **Contrôles « pro-rata » parcours**

Les mal-nommées « visites rapides » sont en cours sur le département. FDSEA, JA avec la Chambre d'Agriculture, avons rencontré sur le terrain la DDT et l'ASP. Des points litigieux ont été clarifiés.

2 consignes importantes si vous êtes concerné :

- être présent, avec le contrôleur,
- retourner, le cas échéant, la fiche l'observation si vous n'êtes pas d'accord, dans les 10 jours après le contrôle.

En cas de besoin, appelez-vous !

### **Rendez-vous en ligne !**

Retrouvez toute l'info syndicale JA - FDSEA sur [www.agri46.fr](http://www.agri46.fr) : articles publics ou réservés aux adhérents. Rubriques actualités, filières, social, environnement...

### **Contrôles PAC et Paiement des avances au 16 Octobre**

Le syndicalisme JA-FNSEA avait demandé depuis cet été le versement d'avances de la PAC à l'automne, pour répondre aux besoins de trésorerie des agriculteurs suite aux nombreux aléas climatiques de cette année dans l'hexagone, et notamment la sécheresse.

C'est ainsi que nous avons obtenu de Bruxelles et du Ministère le paiement au 16/10 de :

- 70 % des paiements directs Surfaces : DPB, Paiements vert, redistributif, Jeunes...
- 70 % des aides couplées animales : AO, AC et ABA, ABL (si période détention bovins terminée)
- 78,2 % de l'ICHN (avance à hauteur de 85 %, et stabilisateur à 92%)

*Précisons que ce sont des avances PAC sur vos déclarations 2018, pas des ATR extrapolées sur la base de dossiers N-1, comme ce que nous avons connu ces dernières années.*

### **Près de 1 dossier sur 10 non payé !**

L'administration a suspendu (partiellement) les paiements pour tous les dossiers (environ 350) mis en contrôle et non clôturés. FDSEA-JA 46, nous l'avons dénoncé immédiatement avec force ! Lire l'interview de Christophe Bonnet dans la Défense Paysanne du Lot de ce 26/10/2018.

En fait, les dossiers en contrôle 'surfaces - conditionnalité' n'ont pas touché les aides surfaces. Et les dossiers en contrôle 'visite rapide - prorata' n'ont touché ni les aides surfaces ni l'ICHN.

Nous sommes bien entendu intervenus auprès de la DDT. Alain Lafragette, en délégation FRSEA Occitanie, a aussi rencontré le directeur de l'ASP Toulouse ce mercredi 24 octobre.

Nous avons mis en cause l'administration qui a commencé les contrôles très tard, plus de 4 mois après nos déclarations. Nous avons demandé que les pouvoirs publics versent une avance à TOUS les dossiers sous 8 jours. Pour ne pas retarder aussi le règlement des soldes des dossiers annoncé début décembre, nous avons aussi demandé que les contrôles soient maintenant réalisés sans délai.

Pour les situations fragiles recensées, nous avons remonté une liste à la DDT pour que ces dossiers soient traités en urgence et de manière prioritaire. Hors de question que l'incompétence de l'administration mette des agriculteurs en difficulté !

Enfin, nous avons aussi travaillé sur le volet d'accompagnement bancaire, sur la base de prêts relais sans frais de dossier (Crédit Agricole). Nous contacter pour avoir plus de détails sur ce point.

1 / 3





Jeunes  
Agriculteurs  
Lot

**Lettre d'Info**  
**26 Octobre 2018**

### A.G. Cantonales des JA



Comme chaque fin d'année, les Jeunes Agriculteurs du Lot organisent leurs Assemblées Générales Cantonales.

L'assemblée Générale Cantonale est, entre autres, l'occasion de faire un bilan de l'année passée, de préparer celle à venir. C'est aussi, pour les adhérents, un moment d'échange sur ce qui leur tient à cœur en profitant de la présence des membres du Bureau.

Il faut savoir que le canton est à l'origine de tout, il est la base sur laquelle repose le syndicat départemental. Le rôle et la participation de chaque adhérent sont donc primordiaux et fondamentaux dans le bon fonctionnement du syndicat.

Tous les acteurs du monde agricole sont les bienvenus. Ces moments de partage sont aussi l'occasion pour nos adhérents de faire découvrir le fonctionnement du syndicat et d'échanger entre agriculteurs.

Plusieurs dates ont été fixées et d'autres viendront par la suite :

**A.G. du canton de Saint-Germain - Catus - Cazals - Salviac : mercredi 31 octobre**

**A.G. du canton de Castelnau-Montrater - Lalbenque - Saint-Géry : vendredi 23 novembre**

**A.G. du canton de Souillac - Martel - Vayrac : jeudi 29 novembre**

*Pour plus d'informations,  
merci de vous rapprocher du bureau  
des Jeunes Agriculteurs du Lot  
au 06.76.40.21.85*

**A vos agendas !  
Conseil Fédéral  
FDSEA - JA du Lot  
Mercredi 21 Novembre**

### Fermages 2018 - 2019

#### Deuxième année consécutive de baisse

Le mode de calcul de l'indice repose :

-> pour 60 %, sur l'indice de l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) à l'hectare, constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes ;

-> pour 40 %, sur l'évolution du niveau général des prix, mesurée par l'indice du prix du produit intérieur brut (PIB) de l'année précédente.

**Il s'établit à 103,05 pour l'année 2018 (- 3,04 % par rapport à 2017).**

#### Ferme viticole : nouvelles modalités de calcul négociées par la FDSEA et le Syndicat AOC Cahors

Depuis 2006, en lien avec la crise viticole, un abattement était appliqué sur le prix servant de référence pour le calcul du prix du fermage.

En 2016, l'administration et les bailleurs ont souhaité y mettre fin.

La FDSEA (section des fermiers) et le Syndicat AOC ont proposé un nouveau système de calcul prenant en compte la réalité de la production. Après concertations avec la DDT et les bailleurs, puis un vote en Commission Départementale des Baux Ruraux, de nouvelles modalités ont été adoptées.

Explications :

FDSEA et Syndicat AOC ont proposé un système d'indice, corrélé au ratio fermage sur produit brut fixé à 11 %.

Campagne	2018/2019	
Prix de référence UIVC	156,38 € / Hl	
Prix Fermage	130,74 € / Hl	82,37 € / Hl
	Avec suppression de l'abattement	Avec application des nouvelles modalités négociées

Grâce au travail conduit par la FDSEA et le Syndicat AOC, le prix retenu pour le calcul du fermage est de 82,37 € et non 130,74 €/hl (moyenne des prix sur 5 ans).

Exemple : Montant à l'hectare établi sur une base de 7 hl/ha :

- prix qui aurait été appliqué, sans négociations :

$$7 \times 130,74 \text{ € / hl} = 915,18 \text{ € / ha}$$

- prix appliqué avec les nouvelles modalités négociées :

$$7 \times 82,37 \text{ € / hl} = 576,59 \text{ € / ha}$$





Jeunes  
Agriculteurs  
Lot

**Lettre d'Info**  
**26 Octobre 2018**

## Sécheresse

Après les visites de terrain demandées par la FDSEA, les JA du Lot et la Chambre d'Agriculture, la DDT étudie la possibilité de demander une reconnaissance Calamité « pertes de fonds ».

Nous demandons une prise en charge des frais importants générés par les semis ou semis direct réalisés ou à réaliser pour sécuriser la récolte fourragère 2019.

Une demande au Conseil Régional est également déposée.

## Dégrèvement de la TFNB

Après le report de paiement au 31.12.2018 demandé et obtenu par la FDSEA, des discussions sont engagées pour mettre en place un dispositif de dégrèvement collectif de la TFNB.



**85 %** DES CONSOMMATEURS  
FONT CONFIANCE AUX  
AGRICULTEURS ET AUX ÉLEVEURS  
POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ  
DES PRODUITS ALIMENTAIRES

## Conseil d'Administration FDSEA

La prochaine réunion du Conseil d'Administration de la fédé se tiendra ce mardi 30 novembre à Souломès.

## Formation DUER

### Etablir le Document Unique d'Evaluation des Risques : une obligation depuis 2001

Afin d'aider les employeurs agricoles à remplir leurs obligations réglementaires en matière de santé et sécurité vis à vis de leurs salariés, la FDSEA propose un service d'accompagnement basé sur l'utilisation de SYSTERA (progiciel Internet) à tarif préférentiel. Plusieurs sessions de formation sur une journée « aide à la l'élaboration du DUER avec l'appui de Systera » sont programmées :

**Jeuđi 8 novembre à Gramat (CFAA)**

**Jeuđi 20 décembre à Figeac - Mardi 15 janvier 2019 à Cahors**

## Installation CHIFFRES CLES

**20 %** = augmentation des installations en 3 ans.

**99 %** = des jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement à l'installation sont toujours chefs d'exploitation 5 ans après.

**+** Grâce à la mobilisation des réseaux JA + FNSEA, l'enveloppe dédiée aux prêts bonifiés a pu dès janvier 2018 être transférée sur l'enveloppe DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) et ainsi augmenter le montant de DJA pour les jeunes ayant un projet avec des coûts de reprise et de modernisation élevés. Cette aide complémentaire permet ainsi d'adapter l'accompagnement aux nouveaux schémas d'installation.

## Une réforme des retraites conforme à notre vision

Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a présenté, le 10 octobre, les grandes lignes de la future réforme. Les demandes que nous portons depuis 2003 ont été entendues, en particulier notre volonté d'une réforme complète du système mettant en place un régime unique par points et avec une uniformisation des droits : 1 € cotisé ouvrira les mêmes droits quel que soit le régime, et la totalité de la carrière sera prise en compte. La revalorisation des plus faibles pensions agricoles doit maintenant s'engager.

3 / 3





Jeunes  
Agriculteurs  
Lot

Lettre d'Info  
26 Octobre 2018



FÉDÉRATION  
NATIONALE  
DES PRODUCTEURS  
DE LAIT

Dernière minute !

## Action Syndicale Opération « Chrysanthème » sur les promotions !

Chaque jour, nos boîtes aux lettres sont inondées de prospectus. Dans chaque dépliant ce ne sont que braderies des produits laitiers en magasin.

**C'est comme si notre travail, 7 jours sur 7 était bradé sur l'autel de la distribution, et que tous les discours des "engagements responsables" des distributeurs n'étaient que du vent ! Là où la montée en gamme devait créer de la valeur pour la filière, ça ne devient qu'une occasion de se faire la guerre.**

En plus des promotions sur les produits laitiers conventionnels qui ne sont pas acceptables dans les conditions observées (plus de 34% de baisse de prix, périodicité excessive), plusieurs promotions fleurissent notamment sur le bio :

- Une promotion récemment a entre autres, été enregistrée chez Intermarché à 0,88 €/l à la marque pâturage,
- Les promesses de Carrefour par son projet « Act for food » de produits bio au prix du conventionnel d'aujourd'hui sont une imposture et sont contraires à l'état d'esprit des Etats généraux de l'alimentation.

La FNPL appelle à une action syndicale « Chrysanthèmes ».

**Nous vous invitons à déplacer les Chrysanthèmes actuellement en vente dans les GMS devant les rayons produits laitiers en promotion.**

Nous vous proposons de réaliser des tracts/affiches avec la mention : « L'abus de promotion est dangereux pour la vie des producteurs de lait ».

Nous vous invitons à relayer largement ces actions via les réseaux sociaux.

**SIGNEZ LA  
PÉTITION**



**LEVEZ LE VOILE SUR VOTRE  
ALIMENTATION**

Demandez à l'Europe de protéger votre santé et d'éviter la fraude alimentaire

[www.eatoriginal.eu](http://www.eatoriginal.eu)

**ACQUIS  
SYNDICAUX**

- + Renouvellement de l'expérimentation nationale sur l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les produits transformés pour 2 ans
- + Généralisation des labels « Origine France », déclinés par filière
- + Loi EGA :
  - Augmentation de la part de l'approvisionnement local dans la RHF
  - Interdiction de la vente de denrées alimentaires ne respectant pas la réglementation européenne



FDSEA du Lot - 05 65 23 22 60 - [fdsea46@wanadoo.fr](mailto:fdsea46@wanadoo.fr)  
Jeunes Agriculteurs du Lot - 05 65 23 22 66 - [ja-lot@wanadoo.fr](mailto:ja-lot@wanadoo.fr)  
Adresse postale : Maison de l'Agriculture - 430 Avenue Jean Jaurès - CS 60199 - 46004 CAHORS Cedex 9

[www.agri46.fr](http://www.agri46.fr)